



Attention: Coaches, Parents and Athletes

Communication #1 – Clarification on Artistic Programs Costume Rules **([Skate Canada Rule Book, Competitions, rule 2.7 Clothing](#))**

We would like to provide an update and clarification regarding the costume regulations for Artistic Programs. Previously, there was a rule mandating all black attire for Artistic Programs. However, this rule has since been updated to reflect the current Skate Canada guidelines. Below are the key points of the updated rule:

- **Modesty and Dignity:** All costumes must be modest, dignified, and appropriate for athletic competition. Costumes should not be garish or overly theatrical in design. However, costumes may reflect the character of the chosen music, as long as they remain appropriate for the discipline.
- **Gender Neutrality:** For domestic competitions, the clothing requirements are gender neutral. Skaters may choose to wear skirts, dresses, pants, or tights, with no restrictions based on gender.
- **Nudity and Accessories:** Costumes must not give the impression of excessive nudity. Accessories and props are not permitted, and any violations in these areas will result in deductions applied by the Judges and the Referee.
- **Non-Detachable Decorations:** Any decorations on costumes must be non-detachable. If any part of the costume falls on the ice during a performance, the Referee will apply a deduction.

We encourage all participants to familiarize themselves with these updated rules. As always, our goal is to promote fairness, inclusivity, and creativity within the framework of the sport's standards.

You may find the full rule here: <https://info.skatecanada.ca/index.php/en-ca/rules-of-sport/54-competitions.html#h2-7-clothing>



Attention: entraîneurs, parents et athlètes

Communication #1 – Clarification des règles sur les costumes des programmes artistiques

(Règlements officiels de Patinage Canada, Compétition, règlement 2,7 Vêtements)

Nous aimerions fournir une mise à jour et une clarification concernant les règlements sur les costumes pour les programmes artistiques. Auparavant, il y avait une règle exigeant une tenue entièrement noire pour les programmes artistiques. Cependant, cette règle a depuis été mise à jour pour refléter les lignes directrices actuelles de Patinage Canada. Voici les points principaux du règlement mis à jour :

- **Modestie et dignité** : Tous les costumes doivent être modestes, dignes et appropriés à la compétition athlétique. Les costumes ne doivent pas être criards ou trop théâtraux. Toutefois, les costumes peuvent refléter le caractère de la musique choisie, pour autant qu'ils restent appropriés à la discipline.
- **Neutralité des genres** : Pour les compétitions nationales, les exigences vestimentaires sont neutres du point de vue du genre. Les patineurs peuvent choisir de porter des jupes, des robes, des pantalons ou des collants, sans aucune restriction fondée sur le sexe.
- **Nudité et accessoires** : Les costumes ne doivent pas donner l'impression d'une nudité excessive. Les accessoires ne sont pas autorisés et toute infraction dans ces domaines entraînera des déductions de la part des juges et de l'arbitre.
- **Décorations non détachables** : Toutes les décorations des costumes doivent être indissociables. Si une partie du costume tombe sur la glace pendant un spectacle, le juge-arbitre appliquera une déduction.

Nous encourageons tous les participants à se familiariser avec ces nouvelles règles. Comme toujours, notre objectif est de promouvoir l'équité, l'inclusion et la créativité dans le cadre des normes du sport.

Vous pouvez trouver le règlement complet ici : <https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h2-7-vetements>

NOTEZ Le texte a été rédigé en anglais et le texte français est une traduction. En cas de conflit entre la version anglaise et la version française, la version anglaise aura préséance.
